



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 089-200067114-20240130-2024_DRJH_001-AR



ARRETE N°2024-DRJH-001

--

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A M. FRANCIS HEURLEY

Le Président de la Communauté de l'Auxerrois,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-031 du 10 juillet 2020 portant élection des vice-présidents,

Considérant que le Président de la Communauté de l'Auxerrois peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature à ses vice-présidents,

Considérant que Monsieur Francis HEURLEY a été élu vice-président,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public,

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Francis HEURLEY est nommé vice-président en charge des finances et du budget, de la mutualisation, de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) et de la commission des finances.

Article 2 - Monsieur Crescent MARAULT, Président de la Communauté de l'Auxerrois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Monsieur Francis HEURLEY pour :

- gérer les revenus, surveiller les établissements communautaires et la comptabilité communautaire,
- préparer et proposer le budget,
- ordonnancer les dépenses,
- certifier la conformité et l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- signer les conventions d'objectifs votées par le conseil communautaire ;
- demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil communautaire, l'attribution de subventions,



communauté de l'auxerrois

- réaliser les lignes de trésorerie pour un montant maximum fixé par le conseil communautaire,
- signer les attestations sur l'honneur des certificats d'énergie,
- signer les contrats de vente des certificats d'économies d'énergies.

Cette délégation est donnée aux élus dans l'ordre suivant :

1. Francis HEURLEY, vice-président en charge des finances et du budget, de la mutualisation, de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) et de la commission des finances.
2. Christophe BONNEFOND, vice-président en charge des infrastructures, de l'urbanisme, de l'habitat, des aménagements et des travaux.

Article 3 – Cet arrêté abroge et remplace les arrêtés n°2023-AG014 portant délégation de fonctions à Monsieur Francis HEURLEY, n°2020-AG009 portant délégation de fonctions à Monsieur Pascal HENRIAT et n°2023-DRJH-005 portant délégation en matière financière.

Article 4 - Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur Francis HEURLEY,
- Monsieur Christophe Bonnefond,
- Direction des finances,
- Direction de l'ingénierie et de l'évaluation des politiques publiques,

Le Président,

Crescent MARAULT